

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/138

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 23

SÉANCE EN DATE DU 25 OCTOBRE 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 20 : NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT DE LA MICRO-CRÈCHE AVEC UNE AIDE FINANCIÈRE ADDITIONNELLE

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Sophia MATTA, adjointe au maire,
Vu la délibération en date du 21 septembre 2021 par laquelle le conseil municipal a décidé d'aménager une micro-crèche au rez-de-chaussée du Foyer logements pour personnes âgées de Sarralbe et d'adopter le plan de financement prévisionnel de cet équipement,
Vu la possibilité offerte par la CAF de la Moselle de majorer son aide financière compte tenu du faible taux de couverture de notre secteur géographique en mode d'accueil de la petite enfance,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix,

- adopte le nouveau plan de financement prévisionnel du projet d'aménagement de la micro-crèche à Sarralbe comme suit :

Dépenses :

Maîtrise d'œuvre :	25 905,60 € HT
Travaux d'aménagement intérieurs :	205 600,00 € HT
Mobilier :	<u>20 000,00 € HT</u>
Total :	251 505,60 € HT

Recettes :

CAF de la Moselle :	
• socle de base (8 000€ x 12 places) :	96 000,00 €
• taux de couverture faible (3 500 € x 12 places) :	42 000,00 €
Région Grand Est : 10% du montant HT :	25 150,60 €
Fonds libre de la commune de Sarralbe :	<u>88 355,00 €</u>
Total :	251 505,60 €

Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

Affiché le



ID : 057-215706284-20211025-2021_138-DE

- sollicite l'aide financière de la CAF de la Moselle et de la Région Grand-Est (dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité),
- autorise M. le maire à signer toute demande ou document en lieu avec les subventions à l'investissement.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 27 octobre 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 27 octobre 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT